

La lettre aux retraités de la Loire

Journal n° 52 Décembre 2016.

L'EDITO

Et voilà t'y pas que le Patron dépose le Bilan !

Chers camarades,

François Hollande vient de renoncer à se représenter à l'élection présidentielle. Il acte ainsi le fait que son bilan est catastrophique (CICE, pacte de responsabilité, 49-3 à répétition, Loi Travail ultra minoritaire, courbe du chômage qui ne s'inverse pas, précarité accrue, ...).

Lorsqu'un patron jette l'éponge et dépose le bilan, c'est que sa gestion a été mauvaise ...

Et ce n'est pourtant pas faute d'avoir alerté ! Les salariés, jeunes, chômeurs, retraités ont fait maintes fois part de leur exaspération, de leur sentiment de trahison et, par leurs manifestations, ont assez rappelé que le Gouvernement allait droit dans le mur, que sa politique libérale et ses lois anti sociales, ils n'en voulaient pas.

Ce Gouvernement a même réussi à mettre dans la rue : policiers, gendarmes, pompiers, enseignants, personnels médicaux. En fait, toutes les catégories de personnel du Service public dont il a la responsabilité ! Du jamais vu pendant les Gouvernements précédents !

Moi, Président J'ai obéi aux injonctions de Bruxelles, j'ai menti par omission !

Nous avons eu droit aux primaires médiatisées de la Droite pour désigner son candidat qui, entre parenthèses, modifie chaque jour les propositions qu'il avait annoncées pendant sa campagne pour changer la France !

Force Ouvrière a exprimé ses fortes inquiétudes sur ses propositions à savoir notamment : la suppression de 500 000 postes de fonctionnaires ; la fin du monopole syndical pour le premier tour des élections professionnelles ; les menaces sur l'existence de la Sécurité sociale ; la fin de la durée légale du travail ; le relèvement des seuils sociaux de 10 à 50 et de 50 à 100, le tout avec l'accentuation d'une politique néolibérale, facteur d'inégalités croissantes, de chômage, de faible activité, de baisse du pouvoir d'achat.

Bientôt, nous assisterons au début des primaires de la Gauche. Qui va sortir du chapeau ?

La question que l'on peut se poser est de savoir **comment des élus politiques qui pendant 4 ans et demi n'ont pas réussi à gérer le Pays peuvent aujourd'hui demander aux citoyens de leur renouveler leur confiance ?**

Mes chers camarades, nous ne sommes pas encore sortis de l'impasse. Nous devons continuer à résister et à revendiquer plus de justice sociale, plus d'investissement public, des aides privées ciblées, une augmentation du pouvoir d'achat pour les actifs et les retraités et une autre conception de l'Europe que celle, libérale et néoconservatrice, actuellement à l'œuvre.

Je termine cet édito par les positions de la Confédération **FORCE OUVRIÈRE.**

« au nom de Force Ouvrière, nous ne donnerons aucune consigne de vote, directe ou indirecte, à l'occasion des élections présidentielles.

Cela ne nous empêchera pas de faire connaître nos analyses et revendications

Nous ferons valoir notre syndicalisme libre et indépendant.

Dire les choses, faire ce que l'on dit, là est l'essentiel. Que cela plaise ou non ...

Ni chien de garde, Ni chien d'accompagnement ! »

Jean Claude MAILLY



Comité exécutif de l'UCR-FO. Toulouse, les 26 et 27 octobre 2016. (Extrait).

L'Augmentation des retraites et des pensions est un droit.

Le Comité exécutif se félicite du rôle joué par la Confédération dans les sept derniers mois pour le retrait puis l'abrogation de la Loi travail par un mouvement puissant dans l'action commune. L'UCR-FO entend poursuivre la campagne de la mobilisation menée depuis plus de deux ans avec huit autres organisations de retraités qui s'est concrétisée par les manifestations importantes des 10 mars, 9 juin et 29 septembre 2016.

Pour autant les menaces continuent de peser sur les droits des retraités. Un colloque est prévu le 13 janvier 2017 avec huit autres organisations de retraités sur le thème de la défense du pouvoir d'achat des retraités.

- ❖ Le Comité exécutif de l'UCR-FO exprime ses plus vives réserves sur la proposition de mettre en place un revenu de base dit « universel » qui cautionnerait la précarité et un détricotage des avancées sociales des droits collectifs et de la protection sociale.

NON à l'austérité financière : augmentation du montant des retraites et pensions !

- ❖ Depuis 2013, 15 millions de retraités et leurs ayants droit ont subi un gel de leurs retraites et pensions des régimes de base « public » et « privé », du minimum contributif, des retraites complémentaires Arrco et Agirc.
- ❖ L'UCR-FO revendique la revalorisation du montant des retraites en fonction de la hausse des salaires. Mesure supprimée par les décrets Balladur de 1993.

Pour arrêter la dégradation du pouvoir d'achat des retraités, l'UCR-FO revendique :

- Le rattrapage du pouvoir d'achat perdu,
- Le retour à l'indexation annuelle au 1^{er} janvier des pensions et retraites des régimes de base et complémentaires des pensions de reversions, sur l'évolution des salaires,
- Le retour des 10 meilleures années pour le calcul des retraites du privé,
- Un revenu minimum de retraite pour tous qui ne puisse être inférieur au Smic pour une carrière complète,
- L'amélioration des droits aux pensions de réversion, la suppression des conditions de ressources et l'amélioration des taux de réversion,
- Le rétablissement de la demi-part supplémentaire pour parents isolés, veufs ou veuves n'ayant pas élevé seuls leurs enfants,
- La suppression de la fiscalisation des majorations de pensions accordées aux retraités qui ont élevé trois enfants ou plus,
- La suppression de la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (CASA) de 0,3% acquittée depuis avril 2013 par tous les retraités imposables pour financer la prise en charge de la perte d'autonomie qui a été détournée de son objet depuis son origine,
- La suppression du plafonnement de l'abattement fiscal de 10% qui pénalise le niveau de vie de tous les retraités imposables,
- Le maintien des régimes spéciaux.

- ❖ Le Comité exécutif fait sienne la position du CCN de la Confédération condamnant le prélèvement à la source.

NON aux attaques contre la protection sociale collective et solidaire.

- Le Comité exécutif de l'UCR-FO est attaché à défendre la sécurité sociale et ses principes fondateurs de 1945, d'égalité, de solidarité et d'accès aux soins pour tous. L'amélioration des comptes de la Sécurité sociale vanté par le Gouvernement n'est qu'un trompe-l'œil car les « équilibres budgétaires » ont été réalisés sur le dos des assurés sociaux et des personnels de santé. L'UCR-FO rappelle que le déficit de la Sécurité sociale a été creusé à coups d'exonérations de cotisations sociales au bénéfice des employeurs qui continuent ainsi à transférer leurs responsabilités sur le dos des salariés, des malades, des familles et des retraités.
- Le Comité exécutif de l'UCR-FO dénonce le déficit de moyens et de personnel criant dans les hôpitaux, les maisons de retraite, créant ainsi un risque de non-traitance, voire de maltraitance dont les personnels ne sauraient être tenus pour responsables.
- Le Comité exécutif de l'UCR-FO exprime son opposition aux contrats de complémentaire santé « labélisés » pour les plus de 65 ans dont l'entrée en application est prévue à partir de janvier 2017.
- Le Comité exécutif de l'UCR-FO demande que les retraités puissent bénéficier d'une déduction fiscale ou d'un crédit d'impôt équivalent au montant de leur cotisation à la couverture complémentaire santé.

Les retraités exigent une véritable prise en charge de la dépendance dans le cadre de la Sécurité sociale.

- Le Comité exécutif de l'UCR-FO continue de revendiquer la prise en charge globale, pérenne et solidaire de la perte d'autonomie, dans le cadre de la solidarité organisée par la Sécurité sociale et réitère son opposition à faire payer aux retraités, le coût de la prise en charge de la perte d'autonomie.
- La Loi (ASV) adaptation de la Société au Vieillessement en vigueur au 1/01/16 ne s'avère pas à la hauteur des besoins.
- Le Comité exécutif de l'UCR-FO dénonce les appétits des assureurs vis-à-vis du « marché » que constituerait le financement de la prise en charge de la dépendance. Les préconisations de la note du 13 octobre 2016 du Conseil Economique conduisent à ouvrir un vaste marché aux assureurs privés et aux banques.

Pour le Comité exécutif de l'UCR-FO, les retraités doivent pouvoir occuper toute leur place dans le combat syndical pour la satisfaction des revendications, qu'il s'agisse de celles des actifs, des chômeurs ou des retraités.

- Il réaffirme sa détermination à poursuivre et renforcer ses actions et mobilisations pour la défense du pouvoir d'achat et droits de tous les actuels et futurs retraités. Il donne mandat au bureau de l'UCR pour prendre toute initiative nécessaire à cet effet.
- Il demande à tous les camarades retraités d'apporter leur aide et soutien aux Unions Départementales pour la campagne électorale dans les TPE.
- Il condamne toutes les formes de « criminalisation » de l'activité syndicale. Il rappelle que, dans l'histoire, les atteintes aux libertés syndicales ont toujours eu pour corollaires les atteintes à la démocratie

Le Comité exécutif de l'UCR-FO mandate le bureau pour prendre toutes initiatives nécessaires au développement des structures de l'UCR-FO dans le cadre de la Confédération.

Michèle JACOTEY,

Membre de l'UDR-FO Loire et du Bureau de l'UCR-FO.



Pour FORCE OUVRIERE, Le CDCA n'a plus apparemment, vocation à s'intéresser au statut du retraité, mais uniquement à l'aspect médico-social relié au vieillissement ! Les représentants FO veilleront à ne pas cautionner les politiques publiques touchant les personnes âgées surtout quand elles résultent des mesures de restrictions budgétaires avec les conséquences que l'on connaît.

Par notre « **lettre aux retraités** » de Novembre 2016, nous avons informé les retraités de la création d'un **CDCA (Comité Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie)** en lieu et place du **CODERPA (Comité Départemental des Retraités et personnes âgées)** et du **CDCPH (Conseils départementaux consultatifs des personnes handicapées)**.

On peut constater de la disparition des notions « RETRAITÉS », « RETRAITE ».

Le CDCA n'a plus vocation à s'intéresser au statut du retraité mais uniquement à l'aspect médico-social relié au vieillissement.

Le CDCA prendra en charge les personnes handicapées qui avaient leur structure spécifique.

La conception « élargie » de la notion d'usagers aux côtés des retraités figurent les représentants des personnes âgées, des familles et des proches !

Le CDCA sera constitué d'environ 80 personnes avec **un rôle consultatif**. Nous ne sommes pas loin de l'usine à gaz

Ces personnes auront à charge tous les frais de déplacements voire restauration lors de leur participation aux réunions.

Ce n'est plus du bénévolat mais du mécénat. Pour FO, nous demandons au CDCA la prise en charge de ces frais.

Le 7 décembre 2016, l'UCR organisait une réunion d'information-formation sur les CDCA à la Confédération avec les représentants UDR et les représentants FO dans les CODERPA.

L'UDR-FO de la Loire était représentée par **Christiane DECHAUD** (Titulaire) et **Jack Perret** (Suppléant).

Les représentants FO aux CDCA devront se référer aux positions de l'UCR-FO concernant :

- La revendication de la prise en charge par la Sécurité sociale de la perte d'autonomie ;
- Les conditions d'attribution de l'APA dans le département à domicile et en établissement ;
- Les grands principes de convergence des politiques de soutien aux personnes handicapées avec celles de soutien aux personnes âgées prévus par la loi du 11 février 2015, et restés sans effet à ce jour.
- L'adaptation des logements, considérant que l'effort prévu par la loi ASV et portant sur 81000 logements est insuffisant. FO revendique à minima 200 000 logements.

Les représentants FO au CDCA de la Loire rappelleront que leurs responsabilités ne seront pas de cautionner les politiques publiques touchant les personnes âgées, surtout quand elles résultent de mesures de restrictions budgétaires avec les conséquences que l'on connaît.

Par le biais de notre **LETTRE AUX RETRAITÉS**, nous vous communiquerons les informations du CDCA qui devrait être mis en place dans le 1^{er} trimestre 2017.

INFORMATIONS CHIFFRÉES :

- ✓ L'espérance de vie est de 78,4 ans pour les Hommes, 84,8 ans pour les Femmes. L'INSEE projette un allongement continu de l'espérance de vie d'ici 2060. Elle devrait être de 86 ans pour les Hommes et 91,1 ans pour les Femmes.
- ✓ Les personnes âgées de 60 ans et plus sont au nombre de 15 millions aujourd'hui et près de 24 millions en 2060. Le nombre des plus de 85 ans passera de 1,4 million aujourd'hui à 5 millions en 2060.
- ✓ On compte 1,2 million de bénéficiaires de l'APA dont 60% vivent à domicile et 40% en établissement.
- ✓ 4,3 millions de personnes aident régulièrement un de leurs proches. Parmi elles, 2,8 millions apportent une aide à la vie quotidienne à une personne âgée vivant à domicile. 62% des aidants familiaux sont des femmes.
- ✓ Les dépenses publiques consacrées à la dépendance s'élèveraient à 21,1 milliards € en 2011 dont 11 milliards € pour les dépenses de soins santé. Les sommes à la charge des ménages s'élèveraient à 7,2 milliards €.

LA VIE DES ASSOCIATIONS DE RETRAITÉS :



Comme à sa tradition, l'Association des Retraités du Roannais vous invite à participer à sa soirée récréative annuelle qui aura lieu le :

DIMANCHE 8 JANVIER 2017 à 14H30
Salle de l'Amicale Laïque – 25 rue Jean Macé à ROANNE.

Accueil convivial dans un cadre familial avec l'animation assurée par l'amicale laïque de Roanne.
Tonio Escanéro et son équipe vous ont concocté une soirée comme ils en ont l'habitude !
Venez nombreux.

Ne restez pas seul(e)s et isolé(e)s.

Rejoignez nos structures :

- Union Départementale des Retraités FO de la Loire :** Bourse du travail. Rue Victor Hugo 42028 St Etienne. E-mail : jack.perret@orange.fr Permanence le 1^{er} lundi du mois de 14h30 à 17h00.
- Association des Retraités FO du FOREZ :** UL FO de Montbrison. Maison des syndicats. 2bis Parc des Comtes du Forez. 42600 - 04.77.58.15.41 / 09.64.30.18.91. E-mail : fo.retraite.montbrison@orange.fr Permanences les mardis de 14h à 19h et les jeudis de 14h à 17h30.
- Association des Retraités FO de Roanne et sa région :** Bourse du travail, 2 rue Molière 42300 Roanne Tél : 04.77.70.18.57. Fax : 04.77.71.87.57 Permanence le Jeudi après-midi. E-mail : retraitesfo.roanne@orange.fr
- Association des vieux travailleurs FO de St Chamond :** UL FO de St Chamond. Place de l'Hôtel Dieu 42400 St Chamond. Tél : 09.81.08.19.71. Permanences : mercredi après-midi et le 1^{er} jeudi du mois de 10h à 12h.
- Association des retraités FO de St Etienne :** Union Départementale FO - Bourse du travail rue V. Hugo 42028 St Etienne. Gérard EYMARD : 04.77.32.60.90
- Association des Retraités FO de La Talaudière et environs :** Maison des syndicats. 16 bis rue de la Chazotte 42 350 La Talaudière. Permanence le vendredi après-midi de 17h00 à 19h00. E-mail : jack.perret@orange.fr Tél : 06.70.22.74.31

BULLETIN D'ADHÉSION.

Je soussigné, M. /Mme Prénom :

Adhère à l'Association des retraités FO de :

Adresse postale:.....
.....

Téléphone fixe ou /et portable :

Adresse internet :

**Bulletin à adresser à une association désignée ci-dessus
ou à remettre à votre syndicat FO**

Pour tous renseignements, contactez l'UDR FO de la Loire.



Au seuil de cette nouvelle année 2017, **L'UNION DÉPARTEMENTALE DES RETRAITES FORCE OUVRIERE de la LOIRE** vous adresse tous ses meilleurs vœux de bonheur, de santé et de joie...

2016 a été une année de misère sociale que les retraités ont combattue par de nombreuses manifestations.

Il ne semble pas que 2017 va dans le bon sens et il faudra encore arpenter les rues pour poursuivre et renforcer nos actions.

Non les retraités ne sont pas des nantis. Ils réclament seulement leur dû.

Chers camarades, profitez de la trêve des confiseurs.

Retrouvez enfants, petits-enfants, famille, amis pour finir l'année dans la joie.

Nous adressons aussi nos meilleures pensées à tous ceux et celles qui seront dans l'isolement pour des raisons diverses.

Amitiés syndicales.